

DÉCISION N^o : 2004-MC-3056

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 688562

DOSSIER N^o : 3543

Objet : Cambior Inc.
Demande de dispense de prospectus
Pour un placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée le 9 septembre 2004;

vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers ») :

dispense Cambior Inc. de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec d'un maximum de 8 600 000 actions ordinaires dans le cadre de l'acquisition d'un intérêt de 55,3 % dans la société Compañia Minera Poderosa S.A. au prix de 2,95 \$ US l'action.

Fait à Montréal, le 20 septembre 2004.

(s) *Stéphanie Lachance*
Stéphanie Lachance
Chef du Service du financement des sociétés

FLE/lb